

Genre, stratification et mobilité sociale au sein des classes populaires

Armelle Testenoire

Les catégories populaires face aux nouvelles inégalités
Numéro 74, automne 2015

URI : id.erudit.org/iderudit/1034062ar

DOI : [10.7202/1034062ar](https://doi.org/10.7202/1034062ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN 1204-3206 (imprimé)
1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Armelle Testenoire "Genre, stratification et mobilité sociale au sein des classes populaires." *Lien social et Politiques* 74 (2015): 19–36. DOI : [10.7202/1034062ar](https://doi.org/10.7202/1034062ar)

Résumé de l'article

Les rapports de genre et de classe se conjuguent et interagissent de manière différenciée au cours du temps, produisant des configurations qui structurent les devenir individuels. À partir de plusieurs enquêtes biographiques menées auprès de femmes et de couples hétérosexuels, l'article analyse la dynamique réciproque des rapports de classe et de genre, et la manière dont celle-ci configure les parcours de femmes et de couples de classes populaires. De quelle manière ces rapports s'agent-ils ? Nous montrerons que parfois ils s'amplifient réciproquement, alors que dans d'autres cas s'ouvrent des voies d'ascension sociale où seules quelques configurations conjugales spécifiques contribuent à la réduction des inégalités de genre.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 2015

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Genre, stratification et mobilité sociale au sein des classes populaires

ARMELLE TESTENOIRE

Maître de conférences en sociologie
Département de sociologie
Université de Rouen
Normandie Université

LA NOTION DE CLASSES POPULAIRES EST UN CONCEPT QUI POSTULE QU'EN DÉPIT de la diversité des situations observables empiriquement des groupes sociaux partagent le fait d'être socialement et culturellement dominés. Cette domination se caractérise par une faiblesse des ressources économiques associée à des positions subalternes dans la division du travail, voire à une marginalisation, par une certaine distance face aux modes de vie et aux pratiques culturelles les plus valorisés ainsi que par des perspectives d'avenir restreintes. Olivier Schwartz (2011 : 23) définit cette notion comme « un continuum de groupes dominés ». Est ainsi soulignée une expérience commune de la domination et la relative hétérogénéité des classes populaires. Le terme *continuum* n'exprime pas simplement une diversification des conditions de vie, mais aussi l'existence d'une hiérarchie interne entre différentes strates perçues comme telles par les intéressé(es). Ce constat était déjà présent dans les travaux sur la classe ouvrière où la frontière entre ouvriers non qualifiés et qualifiés structurait les collectifs de travail, le rapport au métier, à la syndicalisation, et la possibilité ou non d'une carrière ouvrière. Depuis les années 1960, les évolutions des conditions de travail et d'emploi des employés(es)¹ se rapprochent de celles des ouvriers (Chenu, 2005). Les frontières qui se dessinent au sein de « l'archipel des employés » (Chenu, 1990) sont davantage liées au secteur d'activité, au statut de l'emploi et aux possibilités de parcours ascensionnels (Siblot, Cartier, Coutant *et al.*, 2015). La stratification est également liée au type d'union conjugale contractée, car si l'homogamie est la règle, elle ne s'effectue pas nécessairement terme à terme (employé/employée ou ouvrier/ouvrière), mais fréquemment au sein des classes

1. À l'exception toutefois des employés et employées d'administration qui bénéficient de la sécurité de l'emploi.

populaires (homogamie élargie) avec une asymétrie homme/femme² liée à la division sexuée du travail. Le type d'union contractée (homogamie restreinte ou élargie) modifie considérablement le mode de vie et les pratiques culturelles des individus, et donc leur appartenance à telle ou telle strate des classes populaires ainsi que leurs perspectives de mobilité sociale. Sans pour autant fondre les individus dans une entité définie par le chef de famille, l'analyse de la mobilité nécessite la prise en compte des niveaux familial et individuel et des interactions entre eux. Des recherches ont mis en évidence le caractère très clivé de la division sexuée du travail dans les milieux populaires et une moindre diffusion de l'« idéal égalitaire » que dans les classes moyennes et supérieures (Schwartz, 1990 ; Le Pape, 2009). Dans ces recherches, les rapports de genre sont pensés comme une catégorie descriptive du mode de vie d'une classe donnée. Les travaux de Danièle Kergoat (1978) sur la classe ouvrière et ceux de Leonore Davidoff et Catherine Hall (1987) sur la bourgeoisie anglaise ont mis en évidence le rôle des rapports sociaux de sexe dans la structuration des luttes et des classes sociales. Ces analyses entraînent un changement de perspective dans l'analyse des classes sociales et des devenir individuels. À une conception moniste de la dynamique sociale où la hiérarchie économique et culturelle résulterait exclusivement du rapport de classe se substitue une analyse où les rapports de genre et de classe se conjuguent et interagissent de manière différenciée au cours du temps, produisant des configurations qui transforment la structuration de la classe et les devenir individuels. Le genre est ici entendu au sens de processus de différenciation et de hiérarchisation entre le masculin et le féminin (Delphy, 2001). L'objet du présent article est de saisir la dynamique réciproque des rapports de classe et de genre, et la manière dont elle configure les déplacements sociaux de femmes et de couples de classes populaires. De quelle manière ces rapports s'agencent-ils ? Nous montrerons qu'ils s'amplifient parfois de manière réciproque, alors que dans d'autres cas s'ouvrent des voies d'ascension sociale où seules quelques configurations conjugales spécifiques contribuent à la réduction des inégalités de genre.

L'article s'appuie sur les résultats de trois recherches par récits de vie menées auprès de femmes et de couples hétérosexuels de classes populaires. La première est une post-enquête qualitative de l'enquête « Génération 92 » du Cereq portant

2. Un ouvrier a une plus forte probabilité de vivre avec une employée qu'avec une ouvrière (21,5% des couples contre 7,5%), alors que pour une ouvrière la situation est inversée (7,5% des couples contre 1%). À l'inverse, un homme employé a une plus forte probabilité de vivre avec une employée qu'avec une femme d'une autre classe sociale. Les femmes employées, quant à elles, connaissent une plus grande diversité des unions : 15% des couples sont constitués d'une femme employée et d'un homme n'appartenant pas aux classes populaires (cadre intermédiaire ou supérieur). Les unions homogames de femmes employées se font préférentiellement avec des ouvriers (21,5% des couples) contre 8% de couples employée/employé (Guichard-Claudic, Testenoire et Trancart, 2009).

sur l'échantillon haut-normand. Elle avait pour objectif de retracer les parcours d'insertion et de passage à l'âge adulte de jeunes femmes de niveau de qualification inférieur au baccalauréat (CAP, BEP) dix ans après leur sortie du système éducatif, soit de 1992 à 2002. Les deux autres recherches visaient à cerner les interactions entre les trajectoires professionnelles masculines et féminines et l'évolution de la division sexuée du travail au sein du couple. La première a été menée en Haute-Normandie, la seconde est une post-enquête menée en 2008 sur un échantillon national de l'enquête «Familles et Employeurs» de l'INED. Elle portait sur des couples hétérogames caractérisés par la supériorité féminine par rapport au conjoint, soit par le diplôme, soit du fait de la position professionnelle. La méthodologie de ces trois enquêtes a été similaire. Des entretiens biographiques approfondis visaient à retracer les parcours professionnels, familiaux et résidentiels individuels et conjoints. Une attention particulière a été portée aux périodes de transition, voire aux bifurcations, en veillant à en cerner les différentes dimensions (professionnelle, familiale et résidentielle) et leurs effets réciproques.

AMPLIFICATION RÉCIPROQUE DES INÉGALITÉS DE GENRE
ET DE CLASSE

D'une génération à l'autre

Dans les années 1960, lorsque la génération précédente est entrée sur le marché du travail, la qualification (le CAP³) ouvrait la voie aux carrières ouvrières ou d'employés. L'absence de qualification était certes discriminante, car elle maintenait les salariés dans des emplois subalternes ; elle n'était pas pour autant un obstacle à l'insertion professionnelle. Au fil des années 1970 et 1980, l'écart s'est creusé au sein des classes populaires entre d'une part des lignées familiales « modernes » qui ont pu suivre le mouvement de qualification (père ouvrier professionnel, mère employée, enfants scolarisés à bac, puis bac+2) et d'autre part des lignées « traditionnelles » où la faiblesse des qualifications a affecté des générations successives sans que pour autant cela ait entraîné pour leur propre génération une marginalisation par rapport au marché du travail (Terrail, 1995).

Les familles d'origine des femmes enquêtées appartiennent à la strate non qualifiée de la classe ouvrière. Dans cette ancienne région industrielle, la Haute-Normandie, les pères, initialement ouvriers non qualifiés, ont dans certains cas connu une petite progression dans les années 1960, voire 1970, mais aussi parfois des épisodes de chômage dans les années 1980. Les mères ont pour la plupart interrompu leur activité professionnelle à la naissance de leurs enfants. Celles qui ont repris ultérieurement une activité occupent des emplois non qualifiés du

3. Certificat d'aptitude professionnelle.

tertiaire : agentes de service, employées de maison, assistantes maternelles... Ces familles sont proches les unes des autres en matière de modes de vie (habitat, taille des fratries, difficultés scolaires parfois précoces des enfants, sociabilité). Elles se distinguent néanmoins par des modèles éducatifs différenciés. Dans certaines familles, un mode éducatif fortement sexué se maintient d'une génération à l'autre. Les attentes parentales à l'égard des garçons et des filles sont clivées. Professionnelles pour les garçons, elles sont principalement familiales envers les filles pour lesquelles l'accès au statut de femme adulte est étroitement associé à la maternité. Ce double système se traduit à l'adolescence par un contrôle strict des sorties et de la sexualité des filles, un souci moindre de leur qualification professionnelle et une plus faible autonomie. Les femmes relatent les tensions avec leur famille qui ont toujours pour enjeu le contrôle de leur sexualité à l'adolescence : « Ma mère était très vieux jeu. Mon père, lui, était très serré, très serré. Jeune, il avait été livré à lui-même, donc il voulait l'inverse pour ses filles, surtout ses filles... C'était vraiment strict. C'est ce qui fait que j'ai été enfermée jusqu'à 18 ans. Et puis forcément quand on est enfermée, on fait tout ce qui est interdit ! » Les garçons bénéficient d'une autonomie importante à l'adolescence, ce qui n'est pas le cas de leurs sœurs pour lesquelles les seules possibilités d'émancipation sont la rupture ou la mise en couple précoce. Parallèlement, les adolescentes ne sont pas soutenues par les parents pendant leur parcours de formation. Elles doivent affronter seules les verdicts scolaires et les choix d'orientation. À l'inverse, d'autres familles rompent avec ce modèle éducatif tant par souci d'égalité que comme rempart contre la précarisation et l'instabilité conjugale. Les attentes envers les filles et les garçons et l'autonomie qui leur est accordée à l'adolescence convergent, ce qui ne signifie pas pour autant que le parcours scolaire de ces filles soit meilleur. Il est également marqué par l'échec scolaire et l'orientation vers des cursus professionnels courts (de niveau V). La différence se situe au niveau de la reconnaissance ou non du droit des femmes à une sexualité adolescente et du poids relatif accordé à la qualification professionnelle des filles. Des représentations différentes de ce que signifie devenir adulte sont véhiculées par les parents et la famille élargie. Ce contexte familial conjugué aux événements vécus par les femmes à l'adolescence configure les transitions.

La précocité maternelle

La déstandardisation des parcours de vie (Kohli, 1985) se traduit par une diversification des parcours des jeunes et un brouillage des statuts d'âge. La tendance contemporaine à reléguer une définition statutaire de l'âge adulte au profit d'une vision plus subjective de construction progressive de soi par expérimentation (Van de Velde, 2008) se diffuse inégalement dans les différents groupes sociaux. Les jeunes des classes populaires demeurent attachés aux seuils statutaires et ils

ont une moindre maîtrise sur les événements (Bidart et Lavenu, 2006). Ces seuils dont les calendriers sont aujourd'hui désynchronisés relèvent de trois registres : l'accès à l'emploi, la décohabitation, la constitution d'un couple (Galland, 1997), et on peut y ajouter la naissance du premier enfant en raison de sa forte signification symbolique.

En France métropolitaine, le taux de fécondité des femmes de moins de 20 ans recule depuis quarante ans. Il atteint 7 ‰ en 2010, plaçant la France dans la moyenne européenne (Pison, 2012). Si la précocité maternelle tend à devenir marginale en population générale, elle se concentre aujourd'hui sur les moins qualifiées. La notion de précocité a plusieurs significations. Une approche substantialiste l'appréhende à partir du critère de l'âge chronologique (15-19 ans). Une définition relativiste peut lui être substituée. En effet, depuis le milieu des années 1970, l'âge moyen des femmes à la première maternité recule en France métropolitaine. Il se stabilise depuis les années 1990 à 28 ans, soit un recul de quatre ans par rapport à la fin des années 1960. Cet âge varie selon le niveau de qualification des femmes. Pour les femmes de niveau de qualification inférieur au baccalauréat, l'âge moyen à la première naissance est de 26 ans (Davie, 2012). Si l'on adopte le point de vue relativiste, les mères précoces sont celles qui sont mères significativement avant l'ensemble des femmes de leur génération et de leur classe sociale (Battagliola, Brown et Jaspard, 1997), soit dans le cas présent avant 26 ans. Cette définition a le mérite de souligner la prégnance des normes d'âge qui régissent la maternité. Néanmoins, dans une perspective d'analyse des transitions, l'ordre selon lequel se succèdent les différents seuils biographiques importe. Le fait significatif est que la maternité soit la première étape des transitions, c'est-à-dire lorsqu'elle intervient avant la décohabitation et l'insertion professionnelle. Ce calendrier s'avère décisif, car ni la vie conjugale ni la décohabitation et encore moins l'accès à l'emploi ne sont aujourd'hui des seuils irréversibles ; la première maternité l'est. Elle représente pour les femmes un tournant majeur de l'existence, car elle modifie leur place dans l'ordre des générations familiales, dans les rapports de sexe, et les contraint à accélérer les autres transitions. La conjugaison de ces trois dimensions permet de comprendre la précocité maternelle et ses effets sur les parcours féminins.

Pour les hommes et une part croissante de femmes, l'autonomisation par rapport à la famille d'origine s'étaye aujourd'hui sur des dimensions économiques (emploi puis décohabitation). Par contraste, les mères précoces la revendiquent par la maternité. De fait, elles l'imposent à une famille qui leur dénie le droit à une sexualité adolescente. L'information sur la contraception diffusée au sein de l'école ou par les amies n'est pas relayée dans la famille par un dialogue mère-fille. Le tabou opposé à leur sexualité est un frein à l'appropriation des techniques contraceptives. En effet, la fréquence des premiers rapports non protégés diminuent. Ils surviennent principalement dans les familles qui ne

reconnaissent pas aux adolescentes le droit à une sexualité (Bajos et Ferrand, 2005). La prise de risque, qu'elle soit délibérée ou inconsciente, est un défi lancé aux parents. Par la transgression, les femmes conquièrent une autonomie qui n'a pas pu être négociée. Cette revendication d'autonomie s'étend au-delà de la sexualité. « J'ai toujours été comme ça, en fait. Je voulais être une maman jeune. Je ne voulais pas rester chez mes parents. Je voulais être autonome, c'était en moi. Je voulais me débrouiller toute seule, je voulais être une femme libérée. Une fameuse femme libérée des années 1980 ! » affirme Sonia. L'association entre la maternité et l'émancipation féminine apparaît paradoxale. Elle est ici à entendre comme une émancipation par rapport à l'autorité parentale.

Vis-à-vis de leur famille, les jeunes femmes aspirent à être reconnues comme des adultes dans un registre éminemment valorisé au sein des familles : la maternité. Celle-ci inscrit les jeunes femmes dans des lignées féminines de précocité maternelle (grand-mère, mère, sœurs ou belles-sœurs). En ce sens, la précocité maternelle ne constitue une « incongruité sociale » (Le Van, 1997) qu'à l'extérieur de leur milieu d'appartenance. La maternité fonctionne comme un mode de reconnaissance gynocentré de leur statut d'adulte. Les jeunes femmes deviennent les égales de leur mère et sont reconnues comme telles par celles-ci. Elles éprouvent même une certaine fierté lorsqu'elles sont les plus précoces de leur fratrie. Symboliquement, elles acquièrent un statut d'aînée indépendamment de leur rang de naissance.

Par la maternité, les femmes prouvent socialement une féminité qui les définit dans l'ordre des sexes. Au détour de l'adolescence, les adolescentes ont pour enjeu une reconnaissance sexuée par leur milieu d'appartenance, où *être femme* y signifie *être mère*. Cette définition de l'identité sexuée relativise l'argumentation de la grossesse accident, évoquée au cours des entretiens, qui est effectivement fortuite en ce sens où son moment précis n'a pas été l'objet d'un choix délibéré. Les jeunes femmes s'en remettent à la nature. La maternité est un destin naturel qui survient à son rythme propre, seule son échéance est indéterminée. Certaines femmes reconnaissent que pour elles « la maternité était une priorité. C'était pas : on va construire une famille ! J'ai pensé pour moi. C'était mon envie personnelle ; ça faisait longtemps que je voulais un enfant ». Il ne s'agit pas d'une alternative à l'emploi. La maternité se situe dans un tout autre registre qui relève d'une quête d'identité sexuée et d'un statut d'adulte.

Un calendrier de transition spécifique

La maternité est un rite de passage qui accélère l'entrée à l'âge adulte. Elle induit un calendrier de transition spécifique où les autres étapes sont franchies dans un temps très resserré (un à deux ans). Les temporalités vécues par les jeunes femmes sont en décalage avec celles des autres femmes de leur génération. La vie conjugale et la décohabitation sont précipitées par les circonstances, soit

immédiatement lorsqu'il existe un couple parental, soit dès la rencontre d'un nouveau conjoint. À l'exception d'une minorité de mères qui, demeurant célibataires, bénéficient pendant quelque temps de l'allocation de parent isolé, les femmes tentent, peu après la naissance, de s'insérer sur le marché du travail. Leur faible niveau de qualification combiné à l'absence de mobilité liée à la charge d'un jeune enfant pénalise leur insertion professionnelle. Les critères de disponibilité temporelle et de proximité géographique priment pour les femmes sur la recherche d'un emploi en lien avec leur qualification.

Sabrina souhaitait préparer un Brevet professionnel de coiffure en apprentissage après le CAP. Après l'obtention de son CAP, elle est enceinte et renonce à la recherche d'un employeur. «Je ne savais pas pour la grossesse, je ne l'ai su qu'au 5^e mois. Donc pendant toute l'année je cherchais, mais quand j'ai appris que j'étais enceinte, je me suis dit ce n'était plus la peine de chercher parce que malheureusement je n'aurais pas grand-chose.» Après quelques mois passés auprès de son fils, Sabrina démarche sans succès les cinq salons de coiffure présents sur sa commune : «Je me suis dit, ça ne sert à rien que je continue à me faire chasser dehors ; donc ça m'a vraiment démoralisée. J'ai abandonné la coiffure. Après j'ai essayé un peu à droite et à gauche...» Elle cherche des emplois à proximité. Elle saisit l'occasion qui se présente à elle d'effectuer un remplacement en tant qu'assistante dans une école maternelle «avec des horaires scolaires» à proximité de chez elle. Son contrat n'étant pas renouvelé, elle occupera successivement des emplois de personnel d'entretien dans une société de nettoyage, puis d'ouvrière en usine avant de s'arrêter de travailler après la naissance de son second enfant. Avoir renoncé à travailler dans son métier est lourd de conséquences.

Pressées par l'urgence économique et les contraintes qui pèsent sur elles, les femmes n'ont accès qu'au segment le plus précarisé du marché du travail : emplois non qualifiés du tertiaire ou de l'industrie, temps partiels parfois très courts, CDD et missions d'intérim aux horaires variables entrecoupées de périodes de chômage. Les horaires atypiques et les conditions de travail, que les femmes qualifient d'«acrobatiques» avec un enfant, deviennent invivables avec deux. L'allocation parentale d'éducation (APE)⁴ les incite à sortir du marché du travail après la deuxième naissance.

Les hommes se sentent seuls investis de la responsabilité économique de la famille qui s'agrandit peu à peu. Peu qualifiés eux-mêmes, ils sont soumis à de fortes contraintes professionnelles (intérim, missions sur chantiers, travail informel le week-end, horaires atypiques) et d'autant moins enclins à une participation au travail domestique que leur conjointe est inactive. À l'issue de la période de prestation (3 ou 6 ans en cas de naissance d'un troisième enfant), le retour sur le marché du travail est problématique. L'inactivité, outre

4. En vigueur à l'époque de l'enquête. Est remplacée depuis 2010 par la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

le fait qu'elle entraîne un éloignement prolongé des réseaux d'accès à l'emploi, accentue la division sexuée du travail au sein du couple, ce qui handicape la réinsertion professionnelle à l'issue de la période d'allocation. À terme, seule une minorité de femmes se réinsèrent sur le marché du travail. La faiblesse des revenus maintient les familles en situation de pauvreté, voire parfois de dépendance vis-à-vis de l'aide sociale.

Dans les années 1990, les travaux d'Olivier Schwartz (1990) et de Jean-Pierre Terrail (1995) ont mis en évidence le rôle joué par la fécondité dans les dynamiques de mobilité de la classe ouvrière. Le maintien d'une forte fécondité était un obstacle à la mobilité alors que les dynamiques de mobilité s'accompagnaient d'une limitation des naissances. Dans le contexte actuel marqué par la forte sélectivité du marché du travail, le calendrier des naissances, et en particulier de la première, devient décisif. La précocité maternelle, même si elle tend à décroître en France, a un effet propre qui amplifie les risques de précarisation liés à la faiblesse de la qualification. Les recherches menées auprès de cohortes précédentes, cohorte 1947 (Blöss, Frickey et Novi, 1994) et cohorte 1960 (Marry, Fournier-Mearelli et Kieffer, 1995 ; Battagliola, Brown et Jaspard, 1997), aboutissent toutes au même constat : la maternité précoce pénalise fortement l'insertion professionnelle des femmes et favorise à terme l'inactivité. L'effet d'éviction des jeunes mères du marché du travail tend même à croître depuis 1994 en raison du jeu combiné des politiques publiques (allocation parentale d'éducation) et de la flexibilité du marché du travail.

Les rapports de genre qui demeurent fortement inégalitaires dans certaines familles favorisent une mobilité descendante. Lorsqu'une association étroite entre la féminité et la maternité persiste, la première maternité est l'étape qui signe la transition des femmes à l'âge adulte. Ce modèle génère des parcours de transition féminins économiquement problématiques avec des effets de rémanence sur les trajectoires ultérieures. Ensuite, la division sexuée du travail très clivée au sein des couples accentue la marginalisation professionnelle des femmes peu qualifiées. En reproduisant le modèle de précocité maternelle de leur propre mère, les femmes abordent simultanément deux transitions majeures : la constitution d'une famille et leur insertion professionnelle sur un marché du travail fortement plus sélectif qu'à l'époque de leurs mères. Alors que leurs mères n'ont pas eu de difficultés d'insertion professionnelle et que leurs pères ont souvent pu bénéficier de progressions salariales pendant la première partie de leur carrière, il n'en est pas de même pour leurs enfants. Il en résulte une mobilité sociale descendante d'une génération à l'autre. Elle se manifeste par une précarisation des statuts de l'emploi, des recours épisodiques à l'aide sociale, une dégradation de l'habitat et une incertitude économique qui entretient un horizon à court terme.

DES DYNAMIQUES DE MOBILITÉ SOCIALE

Par contraste, les parcours de petite mobilité ascendante se caractérisent par une stratégie à moyen ou long terme où les différentes transitions sont coordonnées. La mobilité sociale dont il est question ici est restreinte. Elle ne se traduit ni par la poursuite d'études supérieures, ni par un changement de catégorie socio-professionnelle⁵, à l'exception toutefois des cas d'installation à son compte en cours de carrière en tant qu'artisan, mais par un changement de mode de vie par rapport à la génération précédente (accès plus précoce à la propriété, aménagement du logement, vacances...).

Appréhender la mobilité restreinte

L'analyse des déplacements sociaux restreints pose une série de problèmes méthodologiques. Cette mobilité, qui n'est pas nécessairement perceptible par un changement de catégorie socioprofessionnelle, se traduit parfois par une stabilisation dans l'emploi (d'un membre du couple ou des deux), par l'accès à la propriété, à un certain confort du logement, etc., par des pratiques culturelles ou encore par l'accès des enfants aux études supérieures. Ces dimensions qui sont difficiles à appréhender par des enquêtes quantitatives ne peuvent être perçues que par une enquête qualitative intégrant les différentes dimensions du mode de vie. De plus, celle-ci doit se placer dans une perspective longitudinale afin de pouvoir suivre les cheminements individuels au cours du temps, car les méthodes transversales évaluant la mobilité entre deux dates regroupent des flux qui concernent des individus différents aux deux dates de l'enquête (Bertaux, 1974). La méthode biographique associe la dimension qualitative à la perspective longitudinale. Elle consiste à retracer de manière rétrospective le déplacement d'individus singuliers dans l'espace social en intégrant les interrelations entre les différentes sphères de l'existence et un questionnement sur le mode de vie. Son objectif n'est pas monographique ; par la comparaison, elle vise à dégager les processus sociaux qui sont à l'œuvre dans les parcours individuels (Bertaux, 1997).

Les contraintes économiques régissent le *tempo* des transitions à l'âge adulte puis ultérieurement la forme que revêt la division du travail au sein des couples, avec dans certains cas des situations atypiques. Les parcours de mobilité ne sont pas des parcours solitaires mais ceux d'une équipe, le couple, qui se mobilise pour « s'en sortir ». Ces parcours sont fragiles. Des événements (une séparation, un licenciement ou un déclassement) sont susceptibles à tout moment de les remettre en cause.

5. Selon la nomenclature à neuf catégories.

Des transitions régies par les contraintes économiques

L'anticipation des contraintes induites par le contexte économique constitue la trame de fond qui anime ces parcours de l'adolescence à la maturité. L'objectif est de protéger ses enfants et de se protéger de l'incertitude et des risques de déclassement. Ce souci est présent dans les familles d'origine, notamment en ce qui concerne l'éducation des filles. L'investissement parental dans la formation professionnelle des filles en est le fait le plus saillant. Il s'intègre dans une attitude éducative globale où le modèle masculin de transition à l'âge adulte sert de référence. Chaque enfant est pensé comme un individu responsable de son avenir tant au niveau familial que professionnel. L'autonomie se construit de manière progressive à l'adolescence. Ce modèle éducatif favorise le développement d'une individualité féminine. Les parents adoptent inconsciemment une stratégie de *maximin* visant à doter chacun de leurs enfants d'un passeport minimum pour l'emploi. Il s'agit de formations professionnelles de niveau inférieur au baccalauréat s'effectuant parfois en apprentissage, et dans certains cas de baccalauréats professionnels de l'industrie ou du tertiaire. Pour les parents, la voie professionnelle par apprentissage⁶ apparaît concilier l'impératif de poursuite d'études et la valorisation de l'expérience ; l'échec scolaire parfois précoce de leurs enfants ne leur ouvre pas d'autre perspective. La valorisation de l'apprentissage s'enracine dans l'anti-intellectualisme d'une partie des classes populaires, où le collège, et *a fortiori* le lycée, sont vécus comme des univers à part coupés du réel (Baudelot et Creusen, 1994 ; Moreau, 2003).

Katia est la deuxième d'une fratrie de quatre enfants (deux filles, deux garçons). Le père de Katia est ouvrier et sa mère, qui a arrêté de travailler pour élever ses enfants, est aujourd'hui serveuse à temps partiel dans un restaurant de leur village. Tous deux ont travaillé dès l'âge de 14 ans, sans avoir suivi de formation professionnelle. Distants vis-à-vis de l'institution scolaire tant que leurs enfants étaient à l'école et au collège, ils s'investissent dans la formation professionnelle de chacun de leurs enfants : « Mon père m'a cherché un patron (d'apprentissage en cuisine)... un patron assez sévère qui apprenait à l'ancienne. Si le patron avait besoin de voir mes parents, si mes parents voulaient savoir comment ça se passait, ils allaient voir le patron, ah ça, oui, ils se sont investis... pour tous les quatre, ils se sont plus investis quand on a choisi notre voie professionnelle. »

Des pères et des mères réalisent par l'intermédiaire de leurs enfants ce qu'ils auraient souhaité pour eux-mêmes : l'acquisition d'un métier. L'implication des deux parents est décisive. Les mères, même lorsqu'elles n'ont pas pu le concrétiser elles-mêmes, transmettent à leurs filles un rapport positif à l'activité

6. La possibilité d'effectuer une formation de niveau V en apprentissage varie selon les spécialités. Statistiquement, les garçons sont surreprésentés en apprentissage du fait notamment d'un plus grand éventail de métiers considérés comme masculins.

(Nicole-Drancourt, 1992). Devenir une femme adulte ne se résume pas à la maternité. Des définitions alternatives de la féminité sont envisageables. De leur côté, les pères les autorisent à s'engager dans l'univers connoté masculin du métier, allant parfois jusqu'à la recherche d'un « bon » maître d'apprentissage. Ce double soutien est un ressort de l'engagement des filles. Au sein des fratries, les écarts de qualification sont faibles, seules les spécialités de formation varient : orientation vers des cursus professionnels courts industriels pour les garçons, tertiaires pour les filles. Ces femmes se distinguent par leur mobilisation spécifique dans l'apprentissage d'un savoir-faire professionnel qui contraste avec leur faible motivation au collège. Plus que pour les garçons, l'enjeu est pour elles l'accès à un métier, comme si elles étaient encore en situation de « devoir voler leur métier » (Moreau, 2003 : 142), y compris même lorsque l'orientation vers telle ou telle spécialité est un choix contraint ou dicté par les circonstances.

À la fin du cursus de formation, l'insertion professionnelle s'effectue la plupart du temps sur des contrats à durée déterminée (CDD) de plus en plus longs au fil du temps, avec parfois une stabilisation plus rapide pour celles qui ont effectué leur formation en apprentissage. Les jeunes femmes ont le souci de leur indépendance économique. Elles n'entendent pas dépendre financièrement d'un homme, autant par anticipation du risque d'insécurité conjugale que par souci d'indépendance.

Les transitions s'enchaînent selon un calendrier qui correspond au modèle historiquement masculin de passage à l'âge adulte. La stabilisation professionnelle est un préalable aux autres transitions. L'horizon est l'accès des deux conjoints à un contrat à durée indéterminée (CDI) qui symbolise la stabilisation professionnelle. La vie commune, la décohabitation définitive et *a fortiori* la première naissance sont subordonnées à la stabilisation économique du couple.

Pendant la période de recherche d'emploi, le maintien chez les parents procure une certaine sécurité et permet aux femmes d'épargner en vue de leur installation ou de l'obtention du permis et de l'acquisition d'une voiture⁷, qui en retour élargit le périmètre de la recherche d'emploi. L'échelonnement des transitions favorise le déroulement de chacune d'entre elles. Les étapes sont franchies successivement sans précipitation, l'une autorisant la suivante. Le souci de sécurité économique est omniprésent.

Pour moi, mettre en route un enfant, c'était le travail définitif...

C'est-à-dire ?

7. Les garçons acquièrent une voiture plus précocement, en général juste après l'obtention du permis de conduire.

Le travail définitif, c'est une embauche, un CDI, pour pouvoir enchaîner une grossesse. Je n'aurais pas fait d'enfant si on n'avait pas été embauchés tous les deux. Pour moi, la suite logique c'était des embauches, le mariage, les enfants. Et mon mari aussi. C'est toujours cette peur de... d'être dans le besoin, quoi... je ne sais pas, pour moi, c'était... il me fallait cette assurance-là, la sécurité... Je recherchais un CDI à tout prix, j'ai complètement changé de domaine, en fait, je suis en production, je fabrique des disjoncteurs, vraiment rien à voir [est titulaire d'un BEP sanitaire et social]. [...] Là, quand il y a une baisse de travail, ça m'inquiète toujours, même pour faire un deuxième. Je me dis s'il fallait qu'on se retrouve au chômage... enfin, moi, c'est un truc qui me perturbe vraiment.

L'équilibre est précaire, la vie est sur le fil. La volonté d'échapper à la précarité requiert une mobilisation conjugale de tous les instants qui passe par le renoncement à des satisfactions immédiates (Schwartz, 1990). Les étapes matérielles sont premières ; elles conditionnent celles qui relèvent de l'affectif. L'enfant n'arrive que lorsque les parents peuvent lui assurer un confort matériel dans un environnement sécurisant. L'aspiration des femmes à la maternité n'en est pas moins présente, mais elle est différée avec parfois des tensions entre hommes et femmes à ce sujet. Les hommes ont incontestablement davantage intériorisé un modèle où l'indépendance économique est un préalable aux autres transitions, car il est congruent avec l'image qu'ils se font de la masculinité. La masculinité se construit au sein du groupe des hommes et non dans la famille. Si elle comporte des privilèges, elle s'associe à des devoirs d'être à la hauteur de ce que l'on attend socialement d'un homme : être en mesure de nourrir sa famille. La paternité ne fait en aucun cas accéder au statut d'homme adulte. Il faut déjà l'être pour pouvoir être père (Testenoire, 2012). Pour cela, il faut avoir fait ses preuves dans l'espace professionnel. À l'inverse, la maternité fournit une définition possible de la féminité. Il en résulte une ambivalence féminine toujours prête à resurgir lorsque la stabilisation professionnelle tarde.

La division sexuée du travail

Comme dans tous les couples, une division sexuée du travail se met en place dès le début de la vie commune. La référence à un idéal égalitaire entre hommes et femmes qui anime les représentations des classes moyennes et supérieures, mais pas toujours leurs pratiques, est peu présente dans les classes populaires qui demeurent attachées à la complémentarité des rôles entre hommes et femmes (Le Pape, 2009). Le cloisonnement entre des univers masculin et féminin naturalisés est prégnant dans les discours et correspond bien souvent à la réalité des faits, que ce soit au sein du couple ou dans la famille élargie. La solidarité familiale qui s'opère au sein de la famille élargie est homosexuée. Les mères et belles-mères aident les femmes en gardant les petits-enfants, en effectuant du repassage ou toute autre tâche ménagère. Elles permettent ainsi aux jeunes femmes de se maintenir en emploi lorsque la famille s'agrandit (Daune-Richard, 1983).

Parallèlement, la solidarité masculine concerne l'aménagement du logement, le jardinage, parfois la mécanique. Les échanges s'effectuent entre hommes : père, beau-père, fils, gendre, mais aussi entre germains dans le cas d'accession à la propriété. La maison individuelle est un symbole fort d'ascension sociale. Elle signifie une rupture avec les quartiers populaires et la promiscuité de l'habitat collectif. Compte tenu du budget des couples, la seule alternative au HLM (habitat à loyer modéré) est l'habitat rural en location ou si possible en accession à la propriété. L'accession à la propriété est un projet collectif qui ne mobilise pas simplement les deux membres du couple mais également la famille élargie. De véritables équipes de travail constituées des hommes de la famille se forment pour construire ou aménager la maison d'un des fils puis de l'autre. Cette solidarité familiale est un des ressorts des parcours de mobilité. Elle est également précieuse pour amortir les aléas de l'existence. La mobilité géographique est de ce fait perçue comme risquée en raison de la vulnérabilité liée à la distance avec la famille élargie. Les couples de classes populaires sont attachés à un territoire dont les femmes sont bien souvent les garantes. La territorialisation symbolise la sécurité, sécurité matérielle par la solidarité qui s'y exerce, bien sûr, mais pas seulement cela. Les lieux rassemblent (Muxel, 1996). Ils ont une fonction de cohésion du groupe parce qu'ils gardent l'empreinte des liens présents et passés. Le lieu fonctionne comme un cadre social qui reconstruit de manière continue le groupe au-delà du cercle de la famille nucléaire. Le fort attachement au territoire des classes populaires, qui contraste avec la mobilité géographique des catégories supérieures, a un lien avec l'exclusion des foyers légitimes de la vie et de la mémoire collective (Halbwachs, 1994). Tout se passe comme si la distance géographique menaçait la cohésion du groupe.

Au niveau professionnel, le cas le plus fréquent est l'accentuation de la division sexuée du travail entre conjoints au fil des ans. Les hommes et les femmes d'un même niveau de qualification ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité (industrie, transport, par opposition au tertiaire), n'occupent pas les mêmes emplois et sont régis par des modes de gestion différenciés. Du fait des différences structurelles entre l'emploi féminin et l'emploi masculin, à même niveau de qualification, les écarts salariaux sont en faveur des hommes, et les filières de mobilité sont plus ouvertes pour eux (Chapoulie, 2000), même si les carrières ouvrières se raréfient. En l'absence de possibilité de promotion, les hommes tendent à accroître leur temps de travail lorsque la famille s'agrandit, car ils se sentent investis de la responsabilité économique de la famille. La disponibilité professionnelle dont ils bénéficient est liée au fait que les femmes assument l'essentiel du travail domestique, et ce, de manière croissante après chaque naissance (Pailhé et Solaz, 2006). De ce fait, les événements familiaux affectent peu les trajectoires professionnelles masculines qui sont scandées par leur rythme propre. Par contraste, celles des femmes sont dépendantes non

seulement des transitions familiales, mais également du rythme professionnel de leur conjoint. Ces femmes cependant n'interrompent pas leur activité après la deuxième naissance⁸, comme cela est le cas de près d'un quart des femmes de classes populaires, notamment les ouvrières. La continuité de l'activité féminine à temps plein est liée aux conditions de travail (dont les horaires), à l'espace-temps des naissances et à l'entraide des femmes de la famille. Elle permet la petite mobilité que connaissent ces couples. Resituée dans une perspective où l'objectif est de faire équipe pour «s'en sortir», une division sexuée du travail assez marquée est admise au nom d'un certain pragmatisme. Elle est peu questionnée.

Il existe néanmoins des circonstances qui infléchissent cette division sexuée du travail. Lorsque la carrière masculine est compromise et qu'il existe des possibilités de promotion féminine, la carrière féminine est légitimée pour sa valeur pratique. Le choix de la carrière féminine ne va pas de soi, car il brouille les frontières entre le masculin et le féminin et déstabilise les identités sexuées (Testenoire, 2008). La supériorité professionnelle de la femme a un double effet : matériel et symbolique. Ces deux dimensions entrent en tension. Le rapport à l'argent est emblématique de ces tensions. L'interdépendance économique fait du couple une communauté de destin. À ce titre, le souci d'accroître le revenu familial justifie la promotion des femmes par la référence au bien commun. Les femmes le savent. Conscientes des réticences masculines, elles mettent en avant cet argument et taisent les gratifications personnelles attendues. Cependant, si l'argent est facteur de cohésion, il est aussi source de tensions. Le niveau de salaire est perçu comme un étalon de la valeur professionnelle. À ce titre, l'argent accroît la rivalité, car il permet une comparaison entre travaux différents. Gagner moins que sa femme devient un signe d'infériorité sociale. Cette défaite s'ajoute à celle que les hommes subissent dans l'espace professionnel. Elle avive la peur d'être dévirilisé. La supériorité féminine sur leur territoire propre est vécue par les hommes comme symboliquement déstabilisante. Si le réalisme prévaut, il n'en demeure pas moins que les hommes font bien souvent figure de «malgré nous». Le salaire devient alors un sujet tabou que, par discrétion, les femmes respectent. La pratique du compte joint euphémise l'inégalité, même si, de fait, la capacité des femmes à peser sur les décisions croît. Dans les couples qui se situent dans une perspective de promotion sociale, la carrière féminine peut devenir l'objet d'une mobilisation conjugale. Soutenir activement la carrière de sa conjointe évite en outre la rivalité. Dans ces configurations, l'investissement plus conséquent des hommes dans les tâches domestiques et familiales est favorisé par le fait que, contrairement à ce qui se passe dans les

8. Depuis la mise en place de l'APE (1992) puis de la PAJE (2010), la deuxième naissance est la frontière à partir de laquelle les mères, notamment les moins qualifiées, interrompent leur activité.

milieux aisés, il n'y a pas d'externalisation salariale de ce travail. Les pratiques deviennent alors plus égalitaires que les discours ou, pour le dire vite : au niveau domestique, les hommes des classes populaires en font plus qu'ils ne le disent et/ou ont du mal à reconnaître ce qu'ils font. À cet égard, la méthode d'enquête s'avère décisive. Seul un questionnement détaillé sur les pratiques quotidiennes permet de révéler ce que bien souvent les hommes taisent ou n'avouent qu'à demi-mot.

CONCLUSION

L'embauche à salaire croissant d'une génération à l'autre qui prévalait pendant la période de croissance induisait un sentiment de progression sociale même en l'absence de mobilité sociale réelle (Chauvel, 2010). À niveau de qualification similaire, les enfants accédaient à un âge plus précoce que leurs parents aux biens de consommation (voiture, propriété du logement...), induisant un sentiment de progression sociale d'une génération à l'autre. La fin de ce mode de gestion de la main-d'œuvre conjugué à la crise structurelle de l'emploi a mis fin à cette dynamique. Les entrants sur le marché du travail, et notamment les moins qualifiés d'entre eux, sont particulièrement exposés à la flexibilité et à la précarisation des statuts, et la période d'insertion professionnelle s'allonge. Échapper à la précarisation requiert aujourd'hui des stratégies qui ne se satisfont pas de la reproduction du modèle de la génération précédente. Dans ce contexte, les rapports de genre dans la famille d'origine, puis ultérieurement à l'âge adulte, sont décisifs. Ils génèrent des clivages entre les femmes qui se situent de manière plus ou moins prononcée dans la continuité du modèle de celles de la génération précédente et d'autres qui s'alignent progressivement sur le modèle masculin de transition, comme c'est le cas des femmes d'autres classes sociales. Les femmes qui connaissent une petite mobilité par rapport à la génération de leurs parents ont subordonné les transitions familiales à l'insertion professionnelle et ont constitué des couples à double carrière, même si le déroulement de chacune d'entre elles est limité. Elles sont même parfois les premières actrices de la dynamique de mobilité lorsque leur conjoint est moins qualifié ou subit un déclassement. Dans ce cas, le principal facteur d'infléchissement de la division sexuée du travail au sein du couple est la contrainte économique. Dans les classes populaires, l'évolution des parcours de transition féminins est devenue une condition nécessaire à la stabilisation, voire à la mobilité par rapport à la génération de leurs parents ; elle n'est cependant pas suffisante. S'y ajoutent d'autres éléments tels qu'une certaine ascèse et un espacement des naissances, des occasions ou du moins l'absence d'*aléa* professionnel majeur, une stabilité conjugale et une solidarité familiale. Ces parcours de mobilité demeurent néanmoins fragiles. Ils sont à la merci de tout événement familial ou professionnel déstabilisateur. Les couples en sont conscients.

L'analyse montre que les rapports de genre évoluent selon des rythmes inégaux dans les classes populaires et contribuent à leurs transformations internes. D'une part ils configurent les parcours individuels de petite mobilité ascendante ou descendante, d'autre part ils impulsent une dynamique de stratification interne aux classes populaires.

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Les rapports de genre et de classe se conjuguent et interagissent de manière différenciée au cours du temps, produisant des configurations qui structurent les devenir individuels. À partir de plusieurs enquêtes biographiques menées auprès de femmes et de couples hétérosexuels, l'article analyse la dynamique réciproque des rapports de classe et de genre, et la manière dont celle-ci configure les parcours de femmes et de couples de classes populaires. De quelle manière ces rapports s'agencent-ils ? Nous montrerons que parfois ils s'amplifient réciproquement, alors que dans d'autres cas s'ouvrent des voies d'ascension sociale où seules quelques configurations conjugales spécifiques contribuent à la réduction des inégalités de genre.

Gender and class relations combine and interact differently over time, producing configurations that structure individual destinies. On the basis of several biographical surveys of women and heterosexual couples, this paper analyses the reciprocal dynamics of class and gender relations and the way they configure the lives of working-class women and couples. How do these relations interact? We show that sometimes they mutually amplify each other, while in other cases, paths for upward mobility open up in which only a few specific conjugal configurations help reduce gender inequalities.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAJOS, Nathalie et Michèle FERRAND. 2005. « Contraception et avortement », dans Margaret MARUANI. *Femmes, genre et société*. Paris, La Découverte : 114-121.
- BATTAGLIOLA, Françoise, Élisabeth BROWN et Maryse JASPARD. 1997. « Être parent jeune : quel lien avec les itinéraires professionnels ? », *Économie et statistique*, 304-305 : 191-207.
- BAUDELLOT, Christian et Joseph CREUSEN. 1994. « Apprentissage pas mort », dans Christian BAUDELLOT et Gérard MAUGER (dir.). *Jeunesses populaires, les générations de la crise*. Paris, L'Harmattan : 17-54.
- BERTAUX, Daniel. 1974. « Mobilité sociale biographique : une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie*, XV : 329-362.
- BERTAUX, Daniel. 1997. *Les récits de vie*. Paris, Nathan.
- BIDART, Claire et Daniel LAVENU. 2006. « Se dire adulte en France : le poids des origines sociales », dans Claire BIDART (dir.). *Devenir adulte aujourd'hui : perspectives internationales*. Paris, L'Harmattan : 163-180.
- BLÔSS, Thierry, Alain FRICKEY et Michel NOVI. 1994. « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées », *Population*, 3 : 637-656.
- CHAPOULIE, Simone. 2000. « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle », *Économie et statistiques*, 331 : 25-45.
- CHAUVEL, Louis. 2010. *Le destin des générations : structure sociale et cohortes en France du XX^e siècle aux années 2010*. Paris, PUF.

- CHENU, Alain. 1990. *L'archipel des employés*. Paris, INSEE études.
- CHENU, Alain. 2005. *Sociologie des employés*. Paris, La Découverte.
- DAUNE-RICHARD, Anne-Marie. 1983. «Travail professionnel et travail domestique : le travail et ses représentations au sein de lignées féminines», *Travail et Emploi*, 17 : 49-55.
- DAVIDOFF, Leonore et Catherine HALL. 1987. *Family Fortunes. Men and Women of the English Middle Class, 1780-1850*. Londres, Routledge, Londres [traduction française 2014 : *Family fortunes, Hommes et femmes de la bourgeoisie anglaise 1780-1850*. Paris, La Dispute].
- DAVIE, Emma. 2012. «Un premier enfant à 28 ans», *INSEE première*, 1419.
- DELPHY, Christine. 2001. *L'ennemi principal 2 : penser le genre*. Paris, Syllepse.
- DESROSÈRES, Alain et Laurent THÉVENOT. 1988. *Les catégories socioprofessionnelles*. Paris, La Découverte.
- ELDER, Glen. 1998. «The life course and human development», dans Richard M. LERNER (dir.). *Handbook of child psychology*. New York, Wileys and sons, 1 : 939-991.
- GALLAND, Olivier. 1997. *Sociologie de la jeunesse*. Paris, Armand Colin.
- GUICHARD-CLAUDIC, Yvonne, Armelle TESTENOIRE et Danièle TRANCART. 2009. «Distances et proximités conjugales en situation d'homogamie et d'hétérogamie», dans Ariane PAILHÉ et Anne SOLAZ (dir.). *Entre famille et travail : des arrangements des couples aux pratiques des employeurs*. Paris, La Découverte : 187-207.
- HALBWACHS, Maurice. 1994 [Alcan, 1925]. *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris, Albin Michel.
- KERGOAT, Danièle. 1978. «Ouvriers=ouvrières? Propositions pour une articulation théorique de deux variables : sexe et classe sociale», *Critiques de l'économie politique*, nouvelle série, 5 : 65-97.
- KOHLI, Martin. 1985. «Die Institutionalisierung des Lebenslaufs: historische Befunde und theoretische Argumente». *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Psychologie*, 37 : 1-29.
- LE PAPE, Marie-Clémence. 2009. «Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives». *Informations sociales*, 154 : 88-95.
- LE VAN, Charlotte. 1997. «Les grossesses adolescentes : drame réel ou incongruité sociale?», *Mana, revue de sociologie et d'anthropologie*, 3 : 139-163.
- MARRY, Catherine, Irène FOURNIER-MEARELLI et Annick KIEFFER. 1995. «Activité des jeunes femmes : héritages et transmissions», *Économie et Statistique*, 283-284 : 67-79.
- MOREAU, Gilles. 2003. *Le monde apprenti*. Paris, La Dispute.
- MUXEL, Anne. 1996. *Individu et mémoire familiale*. Paris, Nathan.
- NICOLE-DRANCOURT, Chantal. 1992. «Modes de socialisation et rapport à l'activité», *Revue française des affaires sociales*, 2 : 71-77.
- PAILHÉ, Ariane et Anne SOLAZ. 2006. «Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes», *Populations et sociétés*, 426, INED.
- PISON, Gilles. 2012. «Les maternités précoces en recul dans le monde», *Populations et sociétés*, 490, INED.
- SCHWARTZ, Olivier. 1990. *Le monde privé des ouvriers*. Paris, PUF.

-
- SCHWARTZ, Olivier. 2011. «Peut-on parler des classes populaires?», *La vie des idées*. http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20110913_schwartz.pdf.
- SIBLOT, Yasmine, Marie CARTIER, Isabelle COUTANT *et al.* 2015. *Sociologie des classes populaires contemporaines*. Paris, Armand Colin.
- TERRAIL, Jean-Pierre. 1995. *La dynamique des générations*. Paris, L'Harmattan.
- TESTENOIRE, Armelle. 2008. «Carrières féminines, résistances masculines : couples à hypogamie féminine», dans Yvonne GHICHARD-CLAUDIC, Danièle KERGOAT et Alain VILBROD (dir.). *L'inversion du genre : quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes : 385-396.
- TESTENOIRE, Armelle. 2012. «Des parcours sexués : les effets de la parentalité», dans Vincent CARADEC, Servet ERTUL et Jean-Philippe MELCHIOR (dir.). *Les dynamiques des parcours sociaux : temps, territoires et professions*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 71-81.
- VAN DE VELDE, Cécile. 2008. *Devenir adulte : sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris, PUF.